

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 novembre 2020.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Madame et Messieurs :

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5464-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

APPUYÉ par Monsieur André Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

12- Réunion du 19 novembre 2020 à huis clos;

16.1 Dossier Patrick Marcoux;

16.2 Marge de crédit caisse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5465-20

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5466-20

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5467-20

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5468-20

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur, Martin Saint-Laurent, représentant de Saint-Simon-les-Mines, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5469-20

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination soit close à 19 h 38.

ADOPTÉE

À la suite de sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (Rés. #5466-20), Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, poursuit la présidence de l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 5470-20

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, président ou Monsieur Jean-Pierre Fortier, vice-président ou Monsieur Martin Saint-Laurent, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5471-20

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SUIVI DE PROJETS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marcel Busque, Jean-Pierre Fortier, Gilles Pedneault, Gilles Daraîche et Madame Audrey Paquet soient nommés sur le comité de suivi de projets environnement de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5472-20

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5473-20

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marcel Busque, Alain Carrier, Gilles Pedneault et Madame Audrey Paquet soient nommés sur le comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5474-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 octobre 2020 soit accepté avec la correction suivante :

Résolution #5460-20 appuyé par Monsieur Gilles Daraïche et non Gilles Carrier.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 novembre 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- État revenus et dépenses au 30 septembre.

RÉSOLUTION NO: 5475-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 486 357,81 \$, salaires : 96 684,84 \$, pour un montant total de 583 042,65 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5476-20

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, est abrogé;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et prise de décisions pour la période de la pandémie devra être publié sur notre site internet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que la réunion du 19 novembre 2020 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5477-20

DEMANDE MONSIEUR STEEVE GONTHIER

- CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Gonthier a déposé une demande à la Régie pour récupérer les batteries contenant du lithium;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Gonthier, avec ces batteries, fabrique d'autres batteries pour ces appareils : vélos électriques, chaises roulantes;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Gonthier est absolument conscient du danger que représente la manipulation de ce genre de batteries et que pour ce faire, il possède tout l'équipement nécessaire pour sa sécurité;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de Monsieur Gonthier;

QUE Monsieur Gonthier signe une lettre qui déresponsabilise la Régie de tout événement qui pourrait survenir lors de la manipulation des batteries et qu'il doit rapporter les batteries non utilisées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5478-20

MANDAT RCGT (ACHAT CAMION)

- CONSIDÉRANT que la Régie est allé en appel d'offre pour la collecte et le transport de ses matières recyclables;
- CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée par la compagnie Matrec;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente représente une augmentation de 26 %;
- CONSIDÉRANT qu'il est certain que les coûts risquent de continuer d'augmenter;
- CONSIDÉRANT que RCGT a déposé une offre de service au montant de 21 700,00 \$, taxes en sus, pour faire l'étude afin que la Régie effectue la collecte et le transport des matières recyclables à l'interne;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme RCGT au montant de 21 700,00 \$, taxes en sus, pour l'étude de l'internalisation de la collecte et le transport des matières recyclables par la Régie;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une demande provenant de la municipalité de Saint-Côme-Linière concernant l'entente de compensation pour municipalité hôte de site est déposée au conseil.

RÉSOLUTION NO : 5479-20

DOSSIER MONSIEUR PATRICK MARCOUX

CONSIDÉRANT que pour donner suite aux décisions prises par le TAT et la cour supérieure dans le dossier de M. Patrick Marcoux, une entente est survenue entre celui-ci et la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie accepte de verser à l'employé un montant convenu mutuellement à titre d'indemnité de renonciation à son emploi et à la réintégration;

CONSIDÉRANT que l'entente vise également à prévenir tout litige, toute contestation ou toute réclamation pouvant survenir relativement à l'emploi de l'employé ou à la fin de cet emploi, et ce, sans préjudice et sans aucune reconnaissance ou admission quelconque de part et d'autre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'il soit convenu que l'emploi de l'employé à la Régie a pris fin le 05 octobre 2020;

QUE les membres de ce conseil acceptent l'entente survenue dans le litige les opposant à M. Patrick Marcoux;

QUE le président de la Régie, M. Marcel Busque, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Régie, ladite entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5480-20

MARGE DE CRÉDIT CAISSE

- CONSIDÉRANT que la Régie gère un budget de plus ou moins 6 millions;
- CONSIDÉRANT que la Régie possède un compte à la caisse Desjardins;
- CONSIDÉRANT que la Régie ne possède pas de marge de crédit;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil mandate son directeur général, Monsieur Eric Maheux, à faire les démarches nécessaires pour l'ouverture d'une marge de crédit à la caisse Desjardins au montant d'un million de dollars;

QUE les signataires autorisés pour cette marge de crédit soient : Monsieur Marcel Busque, président ou Monsieur Jean-Pierre Fortier, vice-président ou Monsieur Martin Saint-Laurent, vice-président, autorisés à signer conjointement avec Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5481-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX